

Conseil municipal du 26 septembre 2017.

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni ce mardi 26 septembre sous la présidence de Philippe Taton, Maire de la commune.

L'ensemble des membres du Conseil était présent.

Travaux assainissement:

M. le Maire présente les trois devis reçus pour la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'assainissement sur les hameaux de Veilly et des Rutys.

A l'unanimité, le Conseil porte sous son choix sur l'entreprise Soulage de Louhans pour un devis de 29 700 € H.T.

Une réunion sera organisée avec les propriétaires des terrains concernés par le projet de passage du réseau.

Les travaux pourraient débuter au printemps 2018.

Indemnité trésorier.

M. Michel Roit-Levêque, actuel percepteur à la Trésorerie Publique, part en retraite fin octobre.

M. le Maire propose de lui verser une indemnité de 365,80 € et de verser une indemnité de 40,54 € au trésorier qui le remplacera au 1er novembre.

Cette proposition est adoptée avec 12 voix pour et 2 abstentions.

Contrat employé communal.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de reconduire un contrat d'embauche à Guillaume Passard jusqu'à la reprise d'activité de Roland Lecorre.

Questions diverses.

1- La commune ne pouvant plus acquérir la parcelle de terrain située à l'arrière des hangars, un nouveau projet est mis à l'étude.

Il est proposé de démolir la remise jouxtant la mairie et de construire un bâtiment composé de trois travées, dont une qui sera entièrement fermée. Cette construction métallique aura une superficie d'environ 100 m².

La commune a reçu deux devis pour la réalisation des travaux, et un troisième est en attente.

Seront à ajouter les frais de permis de construire (devis de 1 235 €) et de destruction du bâtiment existant et de désamiantage (devis de 5 196 € H.T.)

2- L'entreprise Morin a confirmé que les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes handicapées débuteront dans les jours à venir.

3- M. le Maire donne connaissance d'un devis à hauteur de 1 635,46 H.T. de l'entreprise Azur Paysage pour clôturer le lieu de stockage des déchets verts à l'aide de panneaux rigides et d'un portail.

Cet emplacement serait ouvert aux seuls habitants de la commune un jour par semaine.

Il est proposé d'y séparer les déchets de tonte de ceux de taille qui seraient broyés sur place et mis à disposition des particuliers.

4- Le Conseil décide de fixer à 450 € le loyer mensuel de l'appartement situé au-dessus de la mairie.

5- M. le Maire informe le Conseil que la commune a accordé un bon d'achat de 100 € au magasin Co-lruyt pour M. Vermorel, suite à la demande de sa tutrice.

6- Le SYSDEL sera à nouveau contacté afin de rendre opérationnels les lampadaires qui ne fonctionnent pas.

7- Il est proposé d'acheter et de mettre en place quatre panneaux "participation citoyenne" aux différents accès de la commune.